

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROND
POINT GEORGES BRAQUE DURANT DES TRAVAUX SUR LA CHAMBRE DU
RESEAU ORANGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 21 octobre 2019 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau Orange,

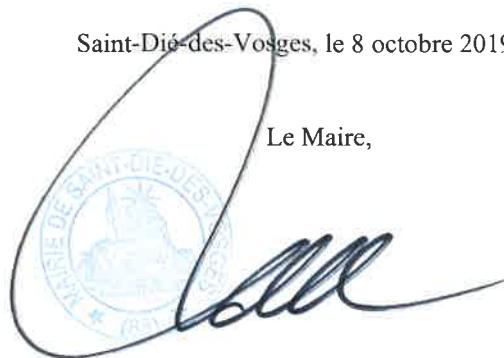
la circulation se fera sur chaussée rétrécie au rond point Georges Braque.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 octobre 2019

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges is partially obscured by a large, stylized blue ink signature. The signature is written in a cursive, flowing style.

David VALENCE